



Dégat des eaux 3 jours avant la signature

Par **mythique**, le **26/10/2015** à **22:11**

Bonjour

Je suis locataires D'une société HLM et les appartements étant mis à la vente au fur et à mesure des départs des locataires, je me suis portée acquéreur de l'appartement mitoyen du mien.

Il y a quelques temps, j'ai constaté une flaque d'eau sur le palier devant l'appartement que j'achète.

Quelques jours après, la flaque avait doublé de volume.

Je l'ai signalée à l'office d'HLM et la personne a minimisé le problème me disant qu'il verrait tout ça lors de l'état des lieux de sortie.

Aujourd'hui, une inondation qui prenait tout le palier!

J'ai tenté toute la journée d'être rappelée par la personne qui gère ce problème. En vain! Lors de mon dernier appel, cet homme m'a fait comprendre qu'il en avait marre que je le dérange et qu'il ne viendrait pas avant lundi prochain, sachant que ce jeudi je signe l'acte de vente.

J'ai fini par comprendre qu'ils attendent que je signe pour se décharger du problème, alors qu'aux jours d'aujourd'hui je suis toujours leur locataire.

Que dois-je faire? Dois-je quand même signer? Dois-je prévenir le notaire? Je veux me décharger de toute responsabilité concernant cette fuite qui peut très bien avoir causé des dommages dans mon futur appartement.

Merci pour votre aide.

Par **mythique**, le **27/10/2015** à **18:23**

Après une journée pleine de rebondissements, j'ai enfin pu rentrer dans l'appartement. Catastrophe! Moisissure plein les murs. Sol et murs fichus! Mon petit nid douillet s'est transformé en cauchemar! Pour le moment, la vente est reportée.